



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3110

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3110**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les observatoires de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne (ATMO Auvergne) et de Rhône-Alpes (Air Rhône-Alpes) ont fusionné le 1^{er} juillet 2016 suite à la réforme des régions introduite par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

II - Objectifs

La Métropole de Lyon, dans le cadre de sa compétence "lutte contre la pollution de l'air", prend part à la surveillance et au diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire (documents cadre d'urbanisme, actions en faveur de la qualité de l'air, qualité olfactive, etc.). Elle se préoccupe également de la préservation du climat, notamment par la déclinaison des actions du plan climat adopté en 2012. Depuis 2016, la Métropole agit en faveur de la qualité de l'air par les actions concrètes du "plan Oxygène".

L'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes a pour objet, notamment, la gestion d'un observatoire environnemental de l'air et de la pollution atmosphérique sur son territoire. Son activité se décline également en actions d'améliorations des connaissances, étude, information et communication concernant la qualité de l'air.

Cette activité est donc compatible avec les compétences exercées par la Métropole en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie dont la lutte contre la pollution de l'air au titre de l'article L 3641 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

III - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2017

Les missions de l'observatoire s'inscrivent dans le plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) sur la base des axes suivants :

- observer via un dispositif de surveillance chargé de la production, la bancarisation et la dissémination de données de référence sur la qualité de l'air,
- accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions à moyen et long termes sur l'air et les thématiques associées (énergie, climat, nuisances urbaines) comme en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels),
- communiquer auprès des citoyens et les inviter à agir en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air,
- anticiper en prenant en compte les enjeux émergents de la pollution atmosphérique et les nouvelles technologies par la mise en place de partenariats dans le cadre d'expérimentations, d'innovations, de programmes européens,

- gérer la stratégie associative et l'animation territoriale, organiser les mutualisations en veillant à la cohérence avec le niveau national.

Tout en s'organisant après la fusion en 2016, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes a répondu à de nombreuses sollicitations dans le cadre du contentieux européen concernant la qualité de l'air en 2017. Elle a réalisé une nouvelle programmation quinquennale et une modification de ses missions régaliennes à la mi-année.

La structure a pris des décisions concernant les accords sociaux, la mise en place de nouveaux services de prévision et risques ou la mise en chantier d'un fonds de dotation de mécénat. Cela prépare l'association à l'ouverture de son observatoire au monde économique, stimule les innovations, permet des partenariats de plus en plus variés en parallèle de l'avancée des travaux régaliens de surveillance et d'accompagnement des acteurs.

En matière d'accompagnement des acteurs des plans d'action, l'association a modifié les méthodes de prévision liées aux modifications des dispositifs préfectoraux à court terme (gestion des épisodes de pollution). L'association a accompagné les porteurs de plans spécifiques liés à la qualité de l'air, en particulier dans le cadre des feuilles de route plan de protection de l'atmosphère (PPA) en réponse au contentieux européen. Elle a également accompagné les agglomérations porteuses de démarches intégrées air climat énergie (Ville respirable en 5 ans, plan climat air énergie territorial -PCAET-).

En termes de communication, l'association poursuit son développement d'outils d'accès à l'information, notamment des web-services, en particulier pour alimenter en quasi-temps réel les outils locaux numériques (smartphones et tablettes) dans le cadre de la loi numérique sur l'ouverture des données. Plus globalement, l'association s'inscrit dans une démarche orientée vers des projets autour de l'innovation numérique, en particulier dans le cadre du "[R]Challenge", démarche menée conjointement avec la Métropole. Elle participe, par ailleurs, localement à des actions de sensibilisation du grand public lors des journées nationales de la qualité de l'air et accompagne les territoires dans leur communication sur la qualité de l'air.

Le programme d'amélioration des connaissances et innovation technique s'est déroulé avec la conduite de 14 actions, notamment la poursuite de la surveillance autour du tunnel de la Croix Rousse, du programme de surveillance sur les dioxines et les métaux lourds autour des incinérateurs et des projets liés à l'utilisation et à l'assimilation de micro-capteurs dans la surveillance et l'information.

IV - Programme d'actions pour l'année 2018

Les actions de l'association se développeront autour du programme national de surveillance de la qualité de l'air, décliné en PRSQA 2018-2021, approuvé en 2016 et reposant sur la base des 5 axes opérationnels suivants :

- observatoire : surveillance réglementaire de la qualité de l'air et production de données récurrentes, d'analyses diagnostiques et dissémination des données,
- accompagnement des activités d'appui à des actions de réduction des émissions et concentrations de polluants, suivi et évaluation de l'efficacité des actions prévues et engagées,
- communication : création d'outils communicatifs collectifs, promotion de la qualité de l'air et application dans le cadre des 2 axes ci-dessus,
- anticipation : partenariats dans le cadre d'expérimentations, innovation, etc.,
- gestion : animation territoriale, optimisation financière, suivi du PRSQA, organisation interne.

En matière d'accompagnement des acteurs des plans d'action, l'association accompagnera les porteurs de plans spécifiques liés à la qualité de l'air (PPA, etc.) ainsi que les agglomérations porteuses de démarches intégrées air climat énergie (Ville respirable en 5 ans, PCAET).

En termes de communication et d'anticipation, l'association travaillera à poursuivre ses efforts en faveur des activités liées au numériques.

Le programme d'activité prévoit également le maintien de la station de surveillance au niveau de l'école Michel Servet, la poursuite du programme de surveillance sur les dioxines et les métaux lourds autour des incinérateurs, à l'accompagnement de la démarche innovation ouverte de la Métropole et des projets liés à l'utilisation de micro-capteurs.

V - Programme spécifique Ville respirable en 5 ans

Le projet Ville respirable en 5 ans, porté par la Métropole, propose des actions pour garantir dans un délai de 5 ans un air sain aux populations. Elles concernent plus particulièrement la zone de circulation restreinte

(ZCR) poids lourds et véhicules utilitaires légers les plus polluants, l'aide au remplacement des foyers bois ouverts et non performants et l'actualisation des cartes stratégiques Air qui pourront être croisées à d'autres données existantes, sur la présence de populations sensibles notamment.

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs des plans d'action, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes propose plus spécifiquement d'accompagner les porteurs des projets Ville respirable en 5 ans.

Pour les ZCR, il s'agit globalement d'identifier et de quantifier les améliorations de la qualité de l'air au fur et à mesure des étapes de la mise en place du dispositif, en évaluant les différents scénarios à l'étude de la Métropole et en considérant les modifications du parc roulant et leurs effets sur les émissions de polluants.

L'accompagnement pour la mise en place du fonds air bois consiste en un soutien technique lors du déroulement de l'enquête sur les pratiques du chauffage individuel au bois auprès des habitants de la Métropole, un accompagnement méthodologique lors du dimensionnement du dispositif d'aide au remplacement des foyers bois non performant.

Pour ces actions en faveur de la qualité de l'air, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes propose un suivi des résultats en termes de qualité de l'air à l'aide d'indicateurs, qui participera à l'évaluation des actions au regard des différents objectifs prévus.

VI - Budget prévisionnel et participation 2018

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
consommations	478 000	Subventions dont :	6 104 100
services extérieurs dont études et informatique	1 635 800	- collège 1 (représentants services État)	2 023 745
gestion	764 000	- collège 2 collectivités locales dont :	845 000
personnel	5 736 200	. Région Auvergne-Rhône-Alpes	280 000
autres charges	153 000	. Conseils départementaux	55 000
amortissement	1 150 000	. Métropole de Lyon	225 000
fonds dédiés	386 000	. Grenoble Métropole	261 760
		. autres collectivités	23 240
		- représentants économiques	2 962 650
		- autres subventions	272 705
		Cotisations	2 097 900
		dont Métropole de Lyon : 533 194 €	
		autres ressources (financières, reprises dotations...)	1 319 000
		fonds dédiés et provisions	782 000
Total	10 303 000	Total	10 303 000

La cotisation est obligatoire et recalculée chaque année pour tous les membres de l'association et elle est basée sur le nombre d'habitants pour les collectivités territoriales. La cotisation finance les missions réglementaires de l'association (observatoire de l'air, métrologie, etc.). La cotisation pour la Métropole a été ajustée à un montant de 533 194 € pour l'année 2018. Elle s'élevait à 509 610 € en 2017.

La subvention de fonctionnement de 2018 sert à financer l'amélioration des connaissances. Elle est identique à celle de 2017 pour un montant de 175 000 €.

La subvention exceptionnelle de 50 000 € sert à financer le projet Ville respirable en 5 ans en 2018. Elle s'élevait à 25 000 € en 2017.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € (versement de taxe générale sur les activités polluantes -TGAP- de 15 000 € inclus) au profit de l'association

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son activité et une subvention exceptionnelle au projet Ville respirable en 5 ans de 50 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son projet associatif pour l'année 2018,

b) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au profit de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son accompagnement des acteurs au programme spécifique Ville respirable en 5 ans pour l'année 2018,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4358.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.